

MAIRIE DE
BOUSSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u> 14 octobre 2025
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15
Présents : 10
Absents : 5
Procurations : 5
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
 Délibération du Conseil Municipal D.C.M N° 9-5 <u>Objet</u> : Convention pour aménagement paysager et cession de l'entretien à la commune du Rond-Point dit « d'Aurignac » sur la D817

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : Monsieur SANS Christian, Monsieur LIVOTI Antoine, Monsieur ROQUEBERT Joël, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame COURTOUX Cécile, Monsieur RAMEAU Roger, Madame GÉRARD Sylvie, Madame AIMONE-CAT Françoise, Madame SANDY Liliane, Madame DALLA-ZANNA Rosanna.

Absents excusés : Monsieur EVIN Franck donne procuration à Madame COURTOUX Cécile, Monsieur DESHONS Frédéric donne procuration à Madame AIMONE-CAT Françoise, Madame GRANGE Martine donne procuration à Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Monsieur AMOUROUX Jean-Paul donne procuration à Monsieur SANS Christian, Madame AGUILA Cyrielle donne procuration à Madame SANDY Liliane.

Madame **SANDY Liliane** a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h40

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de poser une stèle rappelant le passé industriel de la Commune sur le rond-point dit « d'Aurignac » sur la RD 817.

Monsieur le Maire propose de nommer ce rond-point : « Rond-point de Boussens ».

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait souhaitable, en accompagnement de cette réalisation, de faire des plantations.

Monsieur le Maire indique que l'entretien de ce site, entrée de la commune, pourrait être fait, régulièrement par le personnel communal.

S'agissant d'une route départementale, il y a lieu de solliciter l'autorisation du Conseil Départemental. À cet effet, le Conseil Départemental propose la signature d'une convention. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention nécessaire.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents,

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental ainsi que l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le 30 octobre 2025
En Mairie, le 29 octobre 2025
Le Maire, Christian SANS



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.